

Campagne 2024

découvrez le calendrier,
de la nouvelle campagne
de répartition de la taxe
d'apprentissage !

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur



En 2023, la nouvelle plateforme SOLTéA a permis de répartir le solde de la taxe d'apprentissage de près de **1,7 millions d'employeurs** : ce sont près de **10 000 établissements et plus de 21 000 formations** qui bénéficient de leur soutien à **hauteur de 466,5 millions d'euros**.

Les services instructeurs de l'État ont arrêté les listes d'établissements habilités pour 2024.

Les équipes de SOLTéA procèdent actuellement à leur intégration dans la plateforme.

Le calendrier de la nouvelle campagne 2024 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage est maintenant connu :
elle débutera le 27 mai 2024 pour se terminer le 25 octobre 2024.

Calendrier 2024

de la plateforme SOLTÉA



OUVERTURE DE LA PLATEFORME

27 MAI :

Ouverture du portail aux employeurs

PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉPARTITION

27 MAI : Ouverture de la campagne de répartition

02 AOÛT : Clôture de la campagne de répartition

DEUXIÈME PÉRIODE DE RÉPARTITION

12 AOÛT : Ouverture de la campagne de répartition

04 OCT. : Clôture de la campagne de répartition

www.soltea.education.gouv.fr/espace-public

